

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 7 SEPTEMBRE 2016**

**Le nombre de membres du Comité étant de 6.**

**L'an deux mille seize, le sept septembre à 20 heure**, le Comité Syndical dûment convoqué par Monsieur le Président en date du 29 aout 2016, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier MELKI, en salle des conférences de l'Hôtel de Ville de Franconville-la-Garenne.

### **ETAIENT PRESENTS :**

- |                           |   |
|---------------------------|---|
| - Commune de FRANCONVILLE | M. MELKI, <i>Président</i><br>MME SENSE |
| - Commune de SANNOIS      | M. LEITERER<br>M. PORTIER               |
| - Commune d'ERMONT        | M. HERBEZ                               |

### **ETAIT ABSENT EXCUSE :**

- |                           |                                     |
|---------------------------|-------------------------------------|
| - Commune de FRANCONVILLE | M. VERBRUGGHE (Pouvoir à MME SENSE) |
| - Comme d'ERMONT          | M. HAQUIN                           |

Le Président ouvre la séance à 20h. Il procède à l'appel nominatif.

Les membres du Comité présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Comité.

Monsieur HERBEZ, qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 JUIN 2016**

Le Président indique à l'Assemblée n'avoir reçu aucune remarque quant au Procès- Verbal du 15 juin 2016. Aucune observation n'étant émise, il soumet le Procès verbal à l'Assemblée.

**Le comité Syndical, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 15 juin 2016.

**DELIBERATIONS**

**2. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN AUDIT ENERGETIQUE POUR LA RESIDENCE DES BUCHERETS**

**APRES** en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention de subvention pour la réalisation d'un audit énergétique pour la résidence Les Bûcherets II,

**ATTRIBUE** une subvention pour un montant maximum de 2 874 € pour la réalisation de l'audit énergétique de la résidence Les Bûcherets II.

**3. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN AUDIT ENERGETIQUE POUR LA RESIDENCE DE L'ORME-SAINT-EDME**

**APRES** en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention de subvention pour la réalisation d'un audit énergétique pour la résidence de l'Orme Saint Edme,

**ATTRIBUE** une subvention pour un montant maximum de 10 080 € pour la réalisation de l'audit énergétique de la résidence de l'Orme Saint Edme.

**4. ADOPTION DE L'AVENANT 2 A LA CONVENTION DE SUBVENTION SOUSCRITE AVEC LA REGION ILE DE FRANCE**

**APRES** en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 entre la Région Ile de France et le SICSEF,

**AUTORISE** Monsieur MELKI, Président du SICSEF, à signer ledit avenant.

**5. APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2016**

**APRES** en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à procéder aux écritures exposées ci-dessus et d'approuver la décision modificative n°2 au Budget Primitif 2016.

**6. APPROBATION DE RECRUTEMENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE STAGE**

**APRES** en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

**DECIDE** le recours au contrat d'apprentissage.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2016, chapitre 012, « charge de personnel et frais assimilés », article 64131, « rémunération non titulaire » de nos documents budgétaires,

**AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formations d'Apprentis.

La séance est levée à 21h00

Xavier MELKI  
Président



The image shows a blue ink stamp of the Sicsef logo, which includes the text 'SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CHAUFFAGE DE SANNOIS - ERMONT - FRANCONVILLE'. A large, loopy handwritten signature in black ink is written over the stamp, extending to the right.